

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

S'LO

Dans le cadre du lancement de la concertation préalable du public liée à l'aménagement A63 qui se déroulera du 30 janvier au 30 avril 2023, notre collectivité sera amenée à exprimer sa position officielle lors du prochain conseil de communauté.

Les membres du conseil de communauté prennent acte de ces informations.

certifié exécutoire

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

reçu en

Belin-Beliet, le 6 février 2023

ou Sous Préfecture le 09 FEV. 2023

Le Président,

publié ou notifié le 09 FEV. 2023

Bruno BURBADA



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 24
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1^{er} février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --M. BARDET – Mme REBIFFE –

Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –

M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2023/02/02

**SOUTIEN AU PROJET DE GENDARMERIE SUR LA
COMMUNE DU BARP**

Rapporteur : Bruno BUREAU

Exposé :

A la fin du mois de novembre dernier, une réunion de concertation a été organisée en Sous-Préfecture d'Arcachon afin de présenter les attendus du plan national pour la création de 200 brigades qui doit répondre à l'objectif « une ambition pour la protection des français et un élan pour la gendarmerie ».

L'Etat souhaite intégrer et anticiper l'accroissement actuel et prévisionnel de la population en zone gendarmerie, entre la métropole bordelaise et le Sud bassin, tout en adaptant le maillage à l'évolution de la délinquance.

Il s'agit en effet, d'améliorer les services rendus dans les zones où le besoin de présence de l'État se fait ressentir.

Les préfets des départements sont invités à conduire des démarches de concertation avec les élus concernés et le commandant de groupement afin de définir l'unité à créer ainsi que sa localisation.

La création d'une brigade territoriale classique supplémentaire, c'est-à-dire assurant la plénitude des missions de la gendarmerie (intervenir, prévenir, enquêter, être au contact de la population) est prévue sur l'arrondissement d'Arcachon.

La date limite des candidatures en préfecture est fixée au 05 mars 2023. Les premières décisions de création d'unités interviendront avant l'été 2023 et l'inauguration des brigades créées se déroulera progressivement entre 2023 et 2028.

La commune du Barp souhaite faire acte de candidature pour la création de cette gendarmerie.

Indépendamment du soutien de reconstruction de la gendarmerie de Belin-Bélieu, le conseil de communauté est invité à soutenir cette candidature car elle répond pleinement aux critères voulus par l'Etat et aux besoins exprimés de maillage territorial.

De plus, la dynamique urbaine de la ville par ses différents projets de densification du centre-bourg, l'arrivée imminente du lycée-collège, la proximité avec le CEA et le soutien de ce dernier au projet constituent des paramètres importants très favorables à cette implantation de brigade fixe.

Rappelons que le CEA-CESTA, intégré dans une aire spéciale de surveillance, fait l'objet, entre autres, d'un plan de protection externe (PPE) piloté par la Préfecture, et dans lequel les services de la gendarmerie nationale accordent leurs concours à la mission générale de sécurisation de l'établissement, en participant à la surveillance et à l'intervention au profit du site.

L'assise foncière du site proposé par la commune est d'une superficie de 8213 m² sur le site de l'ancienne scierie, propriété de la commune, avenue de Gascogne. Le zonage d'urbanisme au PLU actuel est classé en Ug.

Les membres du conseil de communauté approuvent avec 25 voix pour et une abstention cette demande de soutien et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

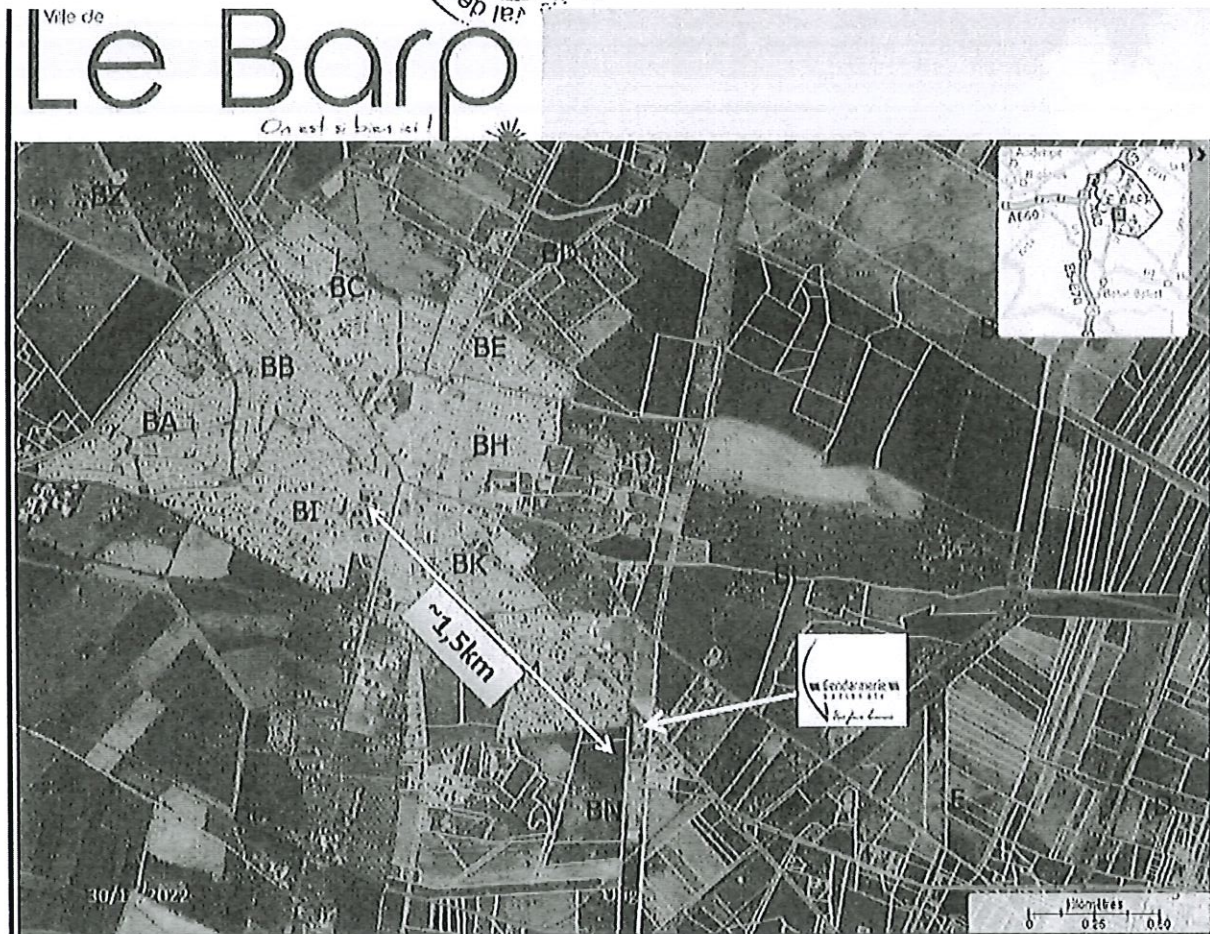
certifié exécutoire
reçu en 09 FEV. 2023
ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

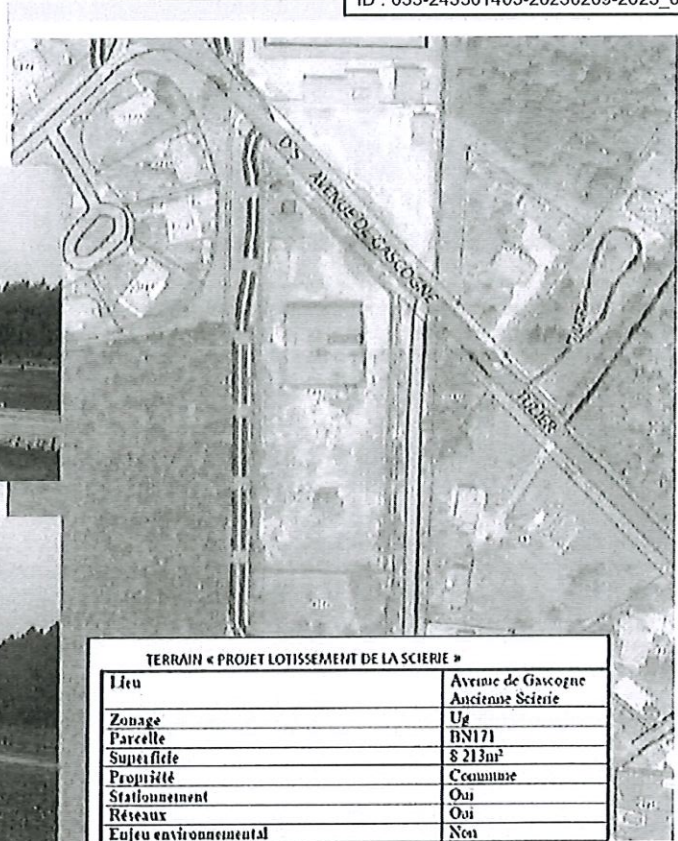
Belin-Beliet, le 6 février 2023

Le Président,
Bruno BUREAU

09 FEV. 2023



Ville de
Le Barp
C'est à venir!



TERRAIN « PROJET LOTISSEMENT DE LA SCIERIE »

Lieu	Avenue de Gascogne Ancienne Scierie
Zonage	Ug
Parcelle	BN171
Superficie	8 213m ²
Propriété	Commune
Stationnement	Oui
Réseaux	Oui
Enjeu environnemental	Non

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 24
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1^{er} février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –M. BARDET – Mme REBIFFE –
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2023/02/03

COMPTES DE GESTION 2022

Rapporteur : Cyrille DECLERCQ

Exposé :

Les comptes de gestion 2022 dressés par Mme la Trésorière de Belin-Beliet est en concordance avec les résultats de tous les comptes administratifs 2022 de la CDC :

- Budget Principal
- Budget annexe Tourisme
- Budget annexe SPANC
- Budget annexe ZAE
- Budget annexe Economie
- Budget annexe Pays
- Budget annexe Assainissement
- Budget annexe Eau potable
- Budget annexe Ordures Ménagères

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité les comptes de gestion 2022 et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire
reçu en 09 FEV. 2023
ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le
09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 février 2023

Le Président,

Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 23
Votants : 25

L'an deux mille vingt trois

Le 1^{er} février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session **ORDINAIRE**,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --M. BARDET – Mme REBIFFE –
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU
M LOUAAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance
Bruno BUREAU se retirant du vote

OBJET :

Délibération 2023/02/04

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022
BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Cyrille DECLERCQ

Exposé :

Considérant l'examen par la commission finances du 23 janvier 2023, les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité les résultats du compte administratif 2022 du Budget Principal ci-joint et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

En synthèse,

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 4 185 227,14€

Et la section d'investissement un excédent de 865 498,40 €, le solde des restes à réaliser est de -775 976,11 €.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 09 FEV. 2023

publié ou notifié le 09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 février 2023

Le Président,

Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 23
Votants : 25

L'an deux mille vingt trois

Le 1^{er} février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –M. BARDET – Mme REBIFFE –
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

Mr BUREAU se retirant du vote

OBJET :

Délibération 2023/02/05

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022
BUDGET ANNEXE DES DECHETS**

Rapporteur : Ghislaine CHARLES

Exposé :

Considérant l'examen par la commission finances du 23 janvier 2023, les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité les résultats du compte administratif 2022 du Budget Déchets ci-joint et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

En synthèse,

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 698 035,15 €

Et la section d'investissement un excédent de 235 621,22 €, le solde des restes à réaliser est de -75 504,78 €.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 09 FEV. 2023

publié ou notifié le 09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 février 2023

le Président,

Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 23
Votants : 25

L'an deux mille vingt trois

Le 1^{er} février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --M. BARDET – Mme REBIFFE –
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M. TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

M BUREAU se retirant du vote

OBJET :

Délibération 2023/02/06

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022
BUDGET ANNEXE ECONOMIE**

Rapporteur : Blandine SARRAZIN

Exposé :

Considérant l'examen par la commission finances du 23 janvier 2023, les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité les résultats du compte administratif 2022 du Budget Economie ci-joint et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

En synthèse,

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 76 500,22 €

Et la section d'investissement un excédent de 1 606 431,02 €, le solde des restes à réaliser est de -202 240,41 €.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 09 FEV. 2023

publié ou notifié le 09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 février 2023

Le Président,

Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 23
Votants : 25

L'an deux mille vingt trois

Le 1^{er} février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --M. BARDET – Mme REBIFFE –
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

M BUREAU se retirant du vote

OBJET :

Délibération 2023/02/07

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Rapporteur : Emmanuelle TOSTAIN

Exposé :

Considérant l'examen par la commission finances du 23 janvier 2023, les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité les résultats du compte administratif 2022 du Budget Eau Potable ci-joint et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

En synthèse,

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 271 378,91€

Et la section d'investissement un excédent de 1 054 859,92 €, le solde des restes à réaliser est de -1 275 739,40 €.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 09 FEV. 2023

publié ou notifié le 09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 février 2023

Le Président,

Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 23
Votants : 25

L'an deux mille vingt trois

Le 1^{er} février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --M. BARDET – Mme REBIFFE –
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance
M BUREAU se retirant du vote

OBJET :

Délibération 2023/02/08

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Emmanuelle TOSTAIN

Exposé :

Considérant l'examen par la commission finances du 23 janvier 2023, les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité les résultats du compte administratif 2022 du Budget Assainissement ci-joint et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

En synthèse,

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 860 017,75 €

Et la section d'investissement un excédent de 68 695,82 €, le solde des restes à réaliser est de -215 915,86 €.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 09 FEV. 2023

publié ou notifié le 09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 février 2023

Le Président,

Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 23
Votants : 25

L'an deux mille vingt trois

Le 1^{er} février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –M. BARDET – Mme REBIFFE –

Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –

M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

M BUREAU se retirant du vote

OBJET :

Délibération 2023/02/09

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022
BUDGET ANNEXE SPANC**

Rapporteur : Hervé GEORGES

Exposé :

Considérant l'examen par la commission finances du 23 janvier 2023, les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité les résultats du compte administratif 2022 du Budget SPANC ci-joint et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

En synthèse,

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 50 595,73 €

Et la section d'investissement, un excédent de 46 203,05 €.

Il n'y a pas de reste à réaliser.

certifié exécutoire
reçu en
ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Belin-Beliet, le 6 février 2023

09 FEV. 2023
Président
Bruno BUREAU
33 (GIRONDE)

09 FEV. 2023

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAYES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 23
Votants : 25

L'an deux mille vingt trois

Le 1^{er} février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --M. BARDET – Mme REBIFFE –
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

M BUREAU se retirant du vote

OBJET :

Délibération 2023/01/10

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022
BUDGET ANNEXE ZAE**

Rapporteur : Sébastien BARDET

Exposé :

Considérant l'examen par la commission finances du 23 janvier 2023, les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité les résultats du compte administratif 2022 du Budget Zones d'activités économiques ci-joint et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

En synthèse,

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 117 817,49 €

Et la section d'investissement, un excédent de 538 754,89 €. Il n'y a pas de reste à réaliser.

certifié exécutoire
reçu en
ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le

09 FEV. 2023

09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet le 6 février 2023

Le Président,

Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 23
Votants : 25

L'an deux mille vingt trois

Le 1^{er} février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --M. BARDET – Mme REBIFFE –
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL.

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU
M LOUAAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

M BUREAU se retirant du vote

OBJET :

Délibération 2023/02/11

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022
BUDGET ANNEXE TOURISME**

Rapporteur : Maryse CHOPO

Exposé :

Considérant l'examen par la commission finances du 23 janvier 2023, les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité les résultats du compte administratif 2022 du Budget Tourisme ci-joint et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

En synthèse,

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 85 434,41 €

Et la section d'investissement, un excédent de 3 110,71 €, le solde des restes à réaliser est de -20 108,20 €.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 09 FEV. 2023

publié ou notifié le 09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 février 2023

Président,
Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 23
Votants : 25

L'an deux mille vingt trois

Le 1^{er} février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session **ORDINAIRE**,
à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --M. BARDET – Mme REBIFFE –
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUYRES

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance
M BUREAU se retirant du vote

OBJET :

Délibération 2023/02/12

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022
BUDGET ANNEXE PAYS**

Rapporteur : Martine REBIFFÉ

Exposé :

Considérant l'examen par la commission finances du 23 janvier 2023, les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité les résultats du compte administratif 2022 du Budget Pays ci-joint et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

En synthèse,

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 50 000 €. Il n'y a pas de section d'investissement.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 09 FEV. 2023

publié ou notifié le 09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 février 2023

Le Président,

Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 24
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1^{er} février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –M. BARDET – Mme REBIFFE –

Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –

M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2023/02/13

**AFFECTATION DU RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT 2022
BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Mr DECLERCQ

Exposé :

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat du Budget principal comme exposée ci-dessous et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

En résumé, l'affectation proposée est la suivante :

- Affectation en investissement : 3 022 907,78€
- Report de l'excédent de fonctionnement : 1 162 319,36 €
- Excédent d'investissement reporté : 865 498,50€
- Solde des restes à réaliser : -775 976,11€
-

certifié exécutoire

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

reçu en 09 FEV. 2023

Belin-Beliet, le 6 février 2023

ou Sous Préfecture le

Le Président,

publié ou notifié le

Bruno BUREAU

09 FEV. 2023



AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 260 841,97
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	924 385,17
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	4 185 227,14
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	665 499,40
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-775 976,11
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	4 185 227,14
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	3 022 907,78
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 162 319,36
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 24
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1^{er} février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --M. BARDET – Mme REBIFFE –

Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –

M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2023/02/14

**AFFECTATION DU RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT 2022
BUDGET ANNEXE DES DECHETS**

Rapporteur : Mme CHARLES

Exposé :

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat du Budget déchets comme exposée ci-dessous et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

En résumé, l'affectation proposée est la suivante :

- Affectation en investissement : 378 035,15€
- Report de l'excédent de fonctionnement : 320 000,00€
- Excédent d'investissement reporté : 235 621,22€
- Solde des restes à réaliser : -75 504,78€

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 09 FEV. 2023

publié ou notifié le 09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 février 2023

Le Président

Bruno BUREAU



AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	526 972,94
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	171 062,21
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	698 035,15
Soldo d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	235 621,22
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-75 504,78
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	698 035,15
1) Affectation en réserves R1068 on Investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	378 035,15
2) H. Report on fonctionnement R 002 (2)	320 000,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 24
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1^{er} février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –M. BARDET – Mme REBIFFE –
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU
M LOUAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2023/02/15

**AFFECTATION DU RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT 2022
BUDGET ANNEXE ECONOMIE**

Rapporteur : Blandine SARRAZIN

Exposé :

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat du Budget annexe économie comme exposée ci-dessous et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

En résumé, l'affectation proposée est la suivante :

- Affectation en investissement : 0€
- Report de l'excédent de fonctionnement : 76 500,22 €
- Excédent d'investissement reporté : 1 606 431,02€
- Solde des restes à réaliser : -202 240,41€

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 09 FEV. 2023

publié ou notifié le 09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 09 février 2023

Le Président
Bruno BUREAU



AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-103 874,06
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultat antérieurs reportés	180 374,28
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	76 500,22
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	1 606 431,02
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-202 240,41
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	76 500,22
1) Affectation en réserves R 1064 en Investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en Investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	76 500,22
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 24
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1^{er} février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session **ORDINAIRE**,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –M. BARDET – Mme REBIFFE –
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2023/02/16

**AFFECTATION DU RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT 2022
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Rapporteur : Mme DUFAURE

Exposé :

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat du Budget annexe eau potable comme exposée ci-dessous et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

En résumé, l'affectation proposée est la suivante :

- Affectation en investissement : 222 332,10€
- Report de l'excédent de fonctionnement : 49 046,81 €
- Excédent d'investissement reporté : 1 054 859,92€
- Solde des restes à réaliser : -1 275 739,40€

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le

publié ou notifié le

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

09 FEV. 2023 Belin-Beliet, le 6 février 2023

Le Président

Brund BUREAU



AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	20 450,29
dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	250 920,62
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	271 378,91
Soldo d'exécution de la section d'investissement	
o. Soldo d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	1 054 859,92
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Soldo des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-1 275 739,40
Besoin de financement = o + f	220 879,48
AFFECTATION (2) = d.	271 378,91
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	222 332,10
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	49 046,81
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 24
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1^{er} février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --M. BARDET – Mme REBIFFE –

Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –

M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2023/02/17

**AFFECTATION DU RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT 2022
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Jean-Pierre DUCOURNAU

Exposé :

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat du Budget annexe assainissement comme exposée ci-dessous et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

En résumé, l'affectation proposée est la suivante :

- Affectation en investissement : 725 276,60€
- Report de l'excédent de fonctionnement : 134 741,15 €
- Excédent d'investissement reporté : 68 695,82€
- Solde des restes à réaliser : -215 915,86€

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le

publié ou notifié le

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet le 4 février 2023

le Président

Bruno BUREAU



09 FEV. 2023

09 FEV. 2023

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	722 528,00
dont b. Plus-values nettes de cession d'actifs :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	137 489,75
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	860 017,75
Soldo d'exécution de la section d'investissement	
e. Soldo d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	68 695,82
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Soldo des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-215 915,80
Besoin de financement = e + f	147 220,04
AFFECTATION (2) = d.	860 017,75
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	725 276,60
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	134 741,15
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 24
Volants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1^{er} février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --M. BARDET – Mme REBIFFE –
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU
M LOUAAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2023/02/18

**AFFECTATION DU RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT 2022
BUDGET ANNEXE SPANC**

Rapporteur : Catherine BOYRIE

Exposé :

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat du Budget annexe SPANC comme exposée ci-dessous et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

En résumé, l'affectation proposée est la suivante :

- | | |
|--|-------------|
| ◦ Affectation en investissement : | 0 € |
| ◦ Report de l'excédent de fonctionnement : | 50 595,73 € |
| ◦ Excédent d'investissement reporté : | 46 203,05 € |
| ◦ Solde des restes à réaliser : | 0 € |

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le

publié ou notifié le

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 février 2023

Le Président

Bruno BUREAU



09 FEV. 2023

09 FEV. 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 389,20
B. Résultats antérieurs reportés ligno 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	45 200,53
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligno D 002 ci-dessous)	50 595,73
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	46 203,05
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	50 595,73
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	50 595,73
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 24
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1^{er} février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session **ORDINAIRE**,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --M. BARDET – Mme REBIFFE –
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2023/02/19

**AFFECTATION DU RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT 2022
BUDGET ANNEXE ZAE**

Rapporteur : Fabienne PASQUALE

Exposé :

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat du Budget annexe ZAE comme exposée ci-dessous et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

En résumé, l'affectation proposée est la suivante :

- Affectation en investissement : 0€
- Report de l'excédent de fonctionnement : 117 817,49 €
- Excédent d'investissement reporté : 538 754,89€
- Solde des restes à réaliser : 0€

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 09 FEV. 2023

publié ou notifié le

09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 09 février 2023

Le Président,

Bruno BUREAU



AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-59 249,22
B. Résultats antérieurs reportés lgno 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	177 060,71
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit lgno D 002 ci-dessous)	117 817,49
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	538 754,89
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	117 817,49
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	117 817,49
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAYES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 24
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1^{er} février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –M. BARDET – Mme REBIFFE –

Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –

M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUEYRES

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2023/02/20

**AFFECTATION DU RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT 2022
BUDGET ANNEXE TOURISME**

Rapporteur : Maryse CHOPO

Exposé :

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat du Budget annexe tourisme comme exposée ci-dessous et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

En résumé, l'affectation proposée est la suivante :

- | | |
|--|-------------|
| ◦ Affectation en investissement : | 55 900,00€ |
| ◦ Report de l'excédent de fonctionnement : | 29 534,41 € |
| ◦ Excédent d'investissement reporté : | 3 110,71€ |
| ◦ Solde des restes à réaliser : | -20 108,20€ |

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le

publié ou notifié le

09 FEV. 2023

09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet le 6 février 2023

Le Président

Bruno BUREAU



S'LO

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	82 952,43
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 481,98
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	85 434,41
Soldo d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	3 110,71
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-20 108,20
Besoin de financement F. = D. + E.	16 997,49
AFFECTATION = C. = G. + H.	85 434,41
1) Affectation on réserves R1068 on Investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	55 900,00
2) H. Report on fonctionnement R 002 (2)	29 534,41
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 24
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois
Le 1^{er} février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –M. BARDET – Mme REBIFFE –
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET
Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUEYRES

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet :	M. RAYNAL	pouvoir à	M. DUCOURNAU
	M LOUAAZIZI	absent excusé	
	M. GELLIBERT	absent excusé	
Commune de Salles :	Mme DANIEL	pouvoir à	Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2023/02/21

**AFFECTATION DU RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT 2022
BUDGET ANNEXE PAYS**

Rapporteur : Sylvie DUFOURCQ

Exposé :

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité
l'affectation du résultat du Budget annexe pays comme exposée ci-
dessous et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches
administratives nécessaires.

En résumé, l'affectation proposée est la suivante :

- Report de l'excédent de fonctionnement : 50 000 €
- Pas de section d'investissement

certifié exécutoire
reçu en
ou Sous Préfecture le 09 FEV. 2023
publié ou notifié le

09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 09 février 2023

le Président

Bruno BUREAU



AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	50 000,00
B. Résultats antérieurs reportés ligno 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligno D 002 ci-dessous)	50 000,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	50 000,00
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	50 000,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	